Health Canada Santé Canada

Your health and safety… our priority. Votre santé et votre sécurité… notre priorité.

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides
Ottawa, Ontario

Du 7 au 9 décembre 2009

Canada

Aperçu

Du 7 au 9 décembre 2009, le Comité de direction du Groupe de travail technique (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides s'est réuni à Ottawa, en Ontario. Richard Aucoin, directeur exécutif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, était l'hôte de la réunion. Les représentants des gouvernements du Mexique, des États-Unis et du Canada prennent part à cette rencontre, y compris Debbie Edwards, directrice du Office of Pesticide Programs (OPP) de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, et Miguel Angel de los Santos, directeur de la Direccion General de Inocuidad Agroalimentaria, Acuícola y Pesquera del Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria[1] /Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación[2] (DGIAAP/SENASICA/SAGARPA). Les producteurs, les titulaires et autres intervenants intéressés des trois pays participent à la rencontre.

On forme deux groupes de discussion (GD) sur la base de sujets présentant de l'intérêt pour les intervenants; les représentants des gouvernements animent les groupes de discussion et un représentant des intervenants agit comme rapporteur. À la séance plénière, le rapporteur de chaque GD présente son rapport, dont un aperçu se trouve dans les pièces jointes 1 et 2. Voici les sujets abordés dans les groupes de discussion :

- GD 1 : Gestion de la résistance
- GD 2 : Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA : Perspectives concernant les priorités et les orientations pour les 2 ou 3 prochaines années.

Discours d'ouverture et mises à jour des pays

Richard Aucoin souhaite la bienvenue aux participants et présente un rapport d'étape des priorités essentielles auxquelles l'ARLA s'est consacrée au cours de l'année passée. Parmi ces priorités, on trouve la composante pesticide du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation dont l'objectif est l'amélioration de la sécurité du système des pesticides, la nouvelle Politique sur la protection des droits de propriété des données sur les produits antiparasitaires, qui rendra le processus d'homologation prévisible et opportun, et l'adoption d'une nouvelle Politique de protection de l'habitat qui réduira au minimum l'impact des pesticides sur les habitats non ciblés et sur la faune. Richard Aucoin reconnaît et salue la participation et la collaboration actives du GTT en ce qui concerne les projets scientifiques de l'ALENA et ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que les progrès actuels en ce qui a trait à la création de la Base de données sur les priorités des producteurs des États-Unis et du Canada.

1 Service national de la salubrité, de l'innocuité et de la qualité des aliments.
2 Secrétariat de l'agriculture, du bétail, du développement rural, des pêches et de l'alimentation.

Debbie Edwards remercie l'ARLA d'avoir organisé la rencontre du GTT et d'avoir élaboré un ordre du jour chargé et intéressant. Elle fait le point sur différents domaines présentant un intérêt particulier pour l'OPP, dont notamment la justice environnementale, la nouvelle politique sur la transparence en matière d'homologation des nouveaux produits chimiques, la divulgation de matières inertes au public, l'accent que met l'examen de l'homologation sur les risques pour l'environnement et les professionnels, la protection des pollinisateurs, la nouvelle politique sur l'évaluation des risques professionnels et le changement de paradigme sur la façon dont les États-Unis évaluent les pesticides. Elle a aussi mis en évidence des questions telles que les problèmes que pose la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, la *Loi sur les oiseaux migrateurs*, l'examen de la perturbation des fonctions endocriniennes causée par les produits chimiques et les préoccupations du public. Parmi les autres domaines qui posent des problèmes, on note les risques scientifiques concernant la nanotechnologie, le changement climatique, les désinfectants dans les hôpitaux, les punaises des lits et la toxicologie du 21e siècle.

Miguel Angel de los Santos, quant à lui, remercie les organisateurs d'avoir accueilli la rencontre. Il informe le GTT des changements survenus dans la réglementation des pesticides au Mexique en 2007. Il précise qu'il s'agit d'une période de transition critique pour eux et que leur règlement concernant les produits phytosanitaires fait l'objet d'un réexamen à la lumière de ces changements. Toutefois, M. Santos réitère que le Mexique continuera à participer au forum du GTT de l'ALENA.

Base de données sur les priorités des producteurs des États-Unis et du Canada

Au cours des dernières années, les producteurs, le gouvernement et l'industrie ont collaboré pour déterminer les priorités des producteurs et régler les différends commerciaux en réponse aux préoccupations des producteurs. Cette rencontre a donné aux représentants des gouvernements et aux intervenants (industries et producteurs du Canada et des États-Unis) l'occasion de faire des exposés en séance plénière sur les progrès accomplis à ce jour en ce qui a trait à la Base de données sur les priorités des producteurs des États-Unis et du Canada et de parler des prochaines étapes.

Les États-Unis et le Canada donnent un aperçu de l'objectif et de la responsabilité de la Base de données en précisant que chaque pays est responsable de sa portion de la base de données. Actuellement, Les États-Unis et le Canada comptent respectivement plus de 700 et 5 000 priorités définies par les producteurs. L'ARLA indique que les priorités des producteurs du Canada ont déjà été prises en considération dans les programmes de réglementation actuels.

L'industrie avance qu'elle utilise déjà la Base de données et Bayer CropScience Inc. présente la façon dont il l'utilise. Bayer CropScience Inc. ajoute que son objectif n'est pas de voir ses produits figurer dans la liste des priorités d'ici à la fin de l'année 2010. Les représentants des producteurs des États-Unis et du Canada font remarquer que ce projet constitue une bonne occasion pour les producteurs de définir leurs priorités, d'actualiser leurs besoins et travailler en partenariat pour aider à faire accélérer le processus de réglementation. Bien que l'industrie et les

producteurs aient soutenu le projet, ils étaient préoccupés par l'augmentation de la charge de travail pour tous les participants canadiens et par le futur financement.

Le Comité de direction encourage l'industrie et les producteurs à collaborer à cet égard et souligne l'utilité des examens conjoints et du partage de travail en tant qu'outils de facilitation du processus.

Les prochaines étapes consistent à rendre accessible en ligne, d'ici mars 2010, la portion canadienne de la Base de données des priorités des producteurs des États-Unis et du Canada. L'ARLA et l'EPA examineront les priorités établies par les producteurs et continueront à collaborer pour gérer la charge de travail.

Plan de l'Agricultural Health Study

Les représentants des gouvernements discutent des défis scientifiques de l'utilisation des résultats de l'Agricultural Health Study (AHS) dans leurs évaluations des risques. L'AHS est un projet parrainé par différents instituts des États-Unis. L'AHS, qui porte sur les préposés à l'application de pesticides et aux familles de ces préposés, explore les effets potentiels de l'exposition aux pesticides sur la santé humaine. Les représentants ont reconnu l'importance d'une stratégie de communication commune et espèrent que la réunion de février 2010 du Comité consultatif scientifique de la Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (FIFRA) marquera les débuts de cette stratégie. Le Comité de direction recommande que les deux agences poursuivent leur collaboration et leur partage de l'information quand les rapports de l'AHS seront rendus publics.

Gestion de la résistance aux pesticides

Les représentants des gouvernements du Canada et des États-Unis ont fait des exposés en séance plénière sur la gestion de la résistance aux pesticides en mettant l'accent sur la question des risques liés à la résistance, sur la question des stratégies de gestion de la résistance et sur la question des activités de réglementation concernant les pratiques exemplaires. Ces exposés ont été suivis d'une discussion plus approfondie. Cette discussion a donné à l'industrie et aux producteurs l'occasion de présenter leurs points de vue. Cela a débouché sur une série de recommandations qui doivent être examinées par le GTT (pièce jointe 1).

À la prochaine réunion du GTT de l'ALENA, les responsables élaboreront et présenteront un plan de projet fondé sur les recommandations du GD.

Les industries de l'aquaculture au Canada et aux États-Unis

L'ARLA donne un aperçu de l'industrie de l'aquaculture au Canada, des problèmes relatifs au pou du poisson, l'organisme nuisible le plus important pour le saumon d'élevage du Canada atlantique, ainsi qu'un aperçu des défis à relever pour homologuer les pesticides qui luttent contre le pou du poisson.

Debbie Edwards signale qu'il y a, aux États-Unis, un problème de qualité du poisson lorsqu'on utilise des produits chimiques en pisciculture. Le Comité de direction déclare qu'il pourrait s'agir d'une bonne occasion pour les deux agences d'échanger leurs données et de travailler ensemble, au besoin, pour aborder certains de ces problèmes.

Toxicologie du 21e siècle

Les représentants du gouvernement présentent un nouveau projet portant sur les démarches à l'égard de la mise à l'essai et l'évaluation des pesticides. L'objectif de ce projet est d'étoffer, de remplacer et de réduire les méthodes classiques d'essais de toxicité effectués sur les animaux ainsi que les évaluations des risques à l'aide d'une variété d'outils et de démarches utilisés en combinaison (essai toxicologique intégratif). Les responsables discutent brièvement de ce projet et de son apport dans les futurs examens conjoints. Le Comité de direction salue les responsables du GTT pour avoir pris l'initiative de chercher de tels outils et approuve la mise en œuvre du projet par les responsables en leur demandant de lui fournir un rapport sur la question à la prochaine réunion du GTT de l'ALENA.

Produits transfrontaliers

Étiquettes de l'ALENA

Les représentants des gouvernements présentent un résumé des progrès accomplis, des défis et du travail qu'il reste à faire sur les étiquettes de l'ALENA. Le Comité de direction recommande que les agences développent des lignes de communication à l'intention des interventions, lignes de communications qui reconnaissent et résument le processus élaboré pour les étiquettes de l'ALENA et qui affirment la position des agences qui consiste à encourager les titulaires à proposer les étiquettes de l'ALENA pour les demandes nord-américaines.

Programme d'importation pour approvisionnement personnel

L'ARLA affirme que les mesures nécessaires ont été prises pour s'assurer que tout réétiquetage de produits destinés à l'importation au Canada dans le cadre du Programme d'importation pour approvisionnement personnel à la demande des agriculteurs (PIAPDA) se fait conformément à la loi et à l'objectif du Programme. Le PIAPDA permet aux agriculteurs d'importer, pour leur usage personnel, la version étrangère de produits homologués au Canada.

Groupes de cultures et propriétés chimiques de leurs résidus

Les représentants du gouvernement font le point sur le projet concernant les groupes de cultures et les propriétés chimiques de leurs résidus ainsi que sur les prochaines étapes. Les responsables feront un compte rendu des progrès accomplis et de l'état du projet à la prochaine réunion du GTT de l'ALENA.

Questions de réglementation se posant à l'échelle mondiale

Des mises à jour sur diverses questions internationales portant sur les pesticides sont faites à l'intention du Comité de direction, dont notamment l'OCDE, le Codex et la réunion commune sur les résidus de pesticides, les traités internationaux sur la gestion des produits chimiques, les incidents concernant les pollinisateurs, les produits persistants, les produits biocumulatifs, les produits chimiques toxiques (PBT). Le Comité de direction reconnaît les progrès accomplis à l'échelle mondiale, particulièrement en ce qui concerne les examens conjoints des pays membres de l'OCDE et le travail du Codex. Le Comité de direction recommande que, lors des futures réunions du GTT, les responsables, en collaboration avec l'OCDE, tiennent le GTT de l'ALENA informé des progrès accomplis et de l'état des pesticides sélectionnés à des fins d'élimination en vertu des différents traités internationaux.

Les représentants des gouvernements ont aussi discuté des recommandations tirées d'une récente enquête de l'OCDE sur les pollinisateurs, y compris la déclaration d'incidents, la langue des mises en garde sur les étiquettes et la coordination de la recherche. Les représentants ont aussi discuté de la coordination des efforts actuels que les partenaires de l'ALENA doivent faire pour protéger les pollinisateurs contre les produits phytosanitaires. Il a été recommandé que les pays signataires de l'ALENA continuent de travailler en collaboration avec l'OCDE dans le but de prendre d'autres mesures pour régler les questions suscitées par l'enquête sur les pollinisateurs.

Projets du GTT et autres activités

Les projets clés du GTT de l'ALENA et d'autres domaines officieux de collaboration font l'objet de discussions.

Le Comité de direction appuie une nouvelle proposition de projet sur les lignes directrices de l'ALENA concernant la réalisation d'études sur l'eau souterraine potentielle. Le plan de projet sera présenté à la prochaine réunion du GTT de l'ALENA à des fins d'approbation par le Comité de direction.

On propose de nouveaux indicateurs de rendement et de nouvelles mesures de rendement pour les suivis au cours des trois prochaines années de la Stratégie quinquennale du GTT de l'ALENA pour 2008-2013. Le Comité de direction demande aux responsables de travailler davantage sur les mesures de rendement pour mieux refléter les priorités du Canada et de faire un compte rendu des progrès accomplis au groupe au cours de la prochaine réunion du GTT de l'ALENA.

Au sujet de la déclaration d'incidents, le Comité de direction recommande la mise sur pied d'une démarche permettant de trouver les produits et les problèmes et de traiter la question de la coordination de la gestion des risques. Lorsque ce processus révèle « des produits-vedettes », on doit prendre des mesures. Un compte rendu sur les progrès accomplis au sujet de cette démarche sera fait au cours de la prochaine réunion du GTT de l'ALENA. Le représentant du Mexique annonce que son pays serait heureux de participer à l'élaboration de cette approche et communiquerait avec l'organisme de santé animale qui serait chargée de cette information.

Le Comité de direction a été mis au courant des progrès accomplis en ce qui concerne d'autres projets et activités, tels que les procédures normalisées de fonctionnement (PNF) relatives aux projets résidentiels, les données sur la toxicologie du milieu aquatique, les normes agricoles en matière de viabilité, l'évaluation des avantages et les pesticides pouvant avoir des conséquences sur la santé publique. L'EPA a élaboré les PNF relatives aux projets résidentiels. CES PNF ont été distribués aux intervenants à des fins de commentaires. L'ARLA fournira ces commentaires au début de l'année 2010.

Une présentation donnant un avant-goût de l'atelier sur les biopesticides a été faite devant Comité de direction. L'atelier était programmé pour le 9 décembre 2009 et devait se dérouler en même temps que les réunions de l'ALENA.

Coordination de la réglementation sur des questions d'actualité

Le Comité de direction a reçu une mise à jour sur de nombreuses activités de coordination en matière de réglementation, activités se déroulant entre les États-Unis et le Canada sur les questions d'actualité telles que la sécurité au travail, l'utilisation des données sur les essais relatifs à la neurotoxicité pour le développement dans l'évaluation des risques, l'évaluation cumulative des risques ainsi que la protection et la compensation des données. L'ARLA verra si elle peut organiser, avec le concours de l'EPA, un atelier ou une série de réunions sur les essais relatifs à la neurotoxicité pour le développement. En ce qui concerne l'évaluation cumulative des risques, les trios pays signataires de l'ALENA exploreront la possibilité d'élaborer une démarche uniforme permettant de gérer plus efficacement l'évaluation cumulative des risques.

Bois traité et secteur des produits forestiers

Lors de la Journée des intervenants, Wood Preservative Canada, le U.S. Treated Wood Council et Canada's Marwood Limited ont donné un aperçu de l'industrie canadienne et américaine des produits de conservation du bois et ont mis en évidence des problèmes cruciaux qu'éprouve le secteur du bois traité en matière d'homologation. On signale qu'il n'y a pas beaucoup de produits de conservation du bois disponibles pour cette industrie, et bien qu'il existe des solutions pouvant remplacer les produits du bois comme l'acier, le béton ou le plastique, il n'y a pas assez de renseignements pour montrer que ces solutions de remplacement sont aussi efficaces et efficientes que les produits du bois.

Les représentants du Canada font remarquer qu'il y a de nombreux produits homologués aux États-Unis qui ne le sont pas au Canada; ce qui constitue un désavantage pour l'industrie canadienne. Ils affirment aussi que les délais d'homologation des produits de conservation du bois au Canada sont toujours plus longs et que le Canada exige des données sur l'efficacité, ce qui est très exigeant lorsqu'on travaille sur les produits du bois. Le Comité de direction recommande que les gouvernements continuent à travailler avec le secteur non agricole pour mieux déterminer les priorités de ce secteur et promouvoir les examens conjoints lorsque des demandes concernant des pesticides à usage non agricole sont faites.

Exigences en matière de données : pesticides à usage domestique

L'industrie (l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés) présente une étude de cas (tableau de concordance) qui compare les exigences en matière de données des trois pays signataires de l'ALENA en ce qui a trait à une matière active de qualité technique à usage domestique et à ses préparations commerciales. L'industrie affirme que les exigences en matière de données pour faire homologuer les pesticides à usage domestique varient en Amérique du Nord et les critères d'établissement des conditions en matière de données ne sont pas clairs pour les titulaires. L'industrie propose la constitution d'un groupe de travail de l'ALENA (comprenant les organismes de réglementation et l'industrie) pour faciliter l'établissement d'un partenariat entre le gouvernement et l'industrie, pour œuvrer dans le sens de la clarification des critères d'établissement des conditions en matière de données et pour garantir l'uniformisation. Le Comité de direction recommande que les organismes évaluent davantage la question et qu'elles répondent rapidement à la présentation de l'industrie.

Produits antiparasitaires de l'ALENA – Une fiche de déclaration pour l'industrie

Un groupe de travail de l'industrie fait un exposé sur sa vision en ce qui concerne l'égalité d'accès et les échanges commerciaux sans entraves, vision résultant des processus d'examens conjoints de l'ALENA et des processus d'examens conjoints à l'échelle mondiale. Quelques exemples des réalisations de l'ALENA (la quantité de produits homologués par l'ALENA et à l'échelle mondiale) ainsi que les avantages pour l'agriculture nord-américaine (plus rapide, égalité d'accès aux nouveaux produits chimiques, marchés étrangers ouverts, limites maximales de résidus égales, etc.) sont présentés au groupe. L'industrie indique que les organismes de réglementation devraient mettre l'accent, à l'avenir, sur la mondialisation des processus, étant donné que l'agriculture nord-américaine a besoin de marchés mondiaux.

Discours d'un député à la Chambre des communes

L'honorable Bev Shipley, député à la Chambre des communes, a assisté à la réunion. Il donne le point de vue du gouvernement du Canada sur la réglementation des pesticides. Il affirme que le gouvernement du Canada reconnaît les difficultés liées à la réglementation des pesticides dans l'ensemble des pays signataires de l'ALENA et qu'il reconnaît la nécessité pour les producteurs canadiens d'avoir l'égalité d'accès aux outils de lutte antiparasitaires que leurs homologues des États-Unis ont mis en place. Il avance que grâce à une meilleure harmonisation entre le Canada et les États-Unis et la mise sur pied du Programme des usages limités et du processus d'examens conjoints, les producteurs canadiens peuvent désormais accéder plus facilement aux produits. Il ajoute que, pour faciliter davantage le processus, il a déposé, à la Chambre des communes, un projet de loi (M-460) qui met l'accent sur une démarche fondée sur la science en ce qui concerne la réglementation des pesticides. Il souligne que le gouvernement du Canada continuera à améliorer les processus d'homologation et à collaborer avec les autres pays tout en maintenant ses normes élevées en matière de

protection de la santé humaine et de l'environnement. Il souligne aussi que le gouvernement du Canada créera un environnement juste et coopératif pour les producteurs canadiens.

Mot de la fin

Le Comité de direction prononce le mot de la fin. En sa qualité d'hôte, le membre du Comité de direction du Canada remercie les représentants des gouvernements des pays signataires de l'ALENA et les intervenants d'avoir participé à la transmission de renseignements et à l'échange d'idées sur des questions d'une importance capitale.

Rapports des GD

GD 1 – Gestion de la résistance

Ce GD s'est concentré sur les questions relatives à la gestion de la résistance dans le domaine agricole. Il s'agissait de recevoir une rétroaction sur ce que l'on sait de la résistance des organismes nuisibles ainsi que sur l'expérience acquise et les démarches adoptées en matière de gestion de la résistance. Le résumé du rapport du GD 1 se trouve ci-dessous.

Sensibilisation à la résistance des organismes nuisibles et pratiques relatives à la gestion de la résistance

- Les producteurs et autres intervenants sont au courant de l'existence de la résistance et considèrent qu'il s'agit d'un sérieux problème.
- Le degré de sensibilisation varie d'un producteur à l'autre.
- Beaucoup d'utilisateurs ne lisent pas entièrement les étiquettes. Ils lisent les portions de l'étiquette qui portent sur l'application du produit.
- Le symbole du mode d'action est un renseignement crucial qui peut faciliter les choses pour le producteur. Il encourage aussi la rotation des modes d'action comme tactique de gestion de la résistance.

Sources d'information

- Personnel de vulgarisation
- Revues commerciales/presses agricoles populaires. Une enquête de la Weed Science Society of America révèle que plus de 60 % des producteurs obtiennent des renseignements sur la gestion des risques grâce à cette source.
- Les représentants des entreprises, les fournisseurs de produits chimiques, les sites Web sur la gestion de la résistance.

Rôles éventuels des organismes de réglementation

- Mettre plus d'outils à la disposition des producteurs
- Prendre systématiquement en considération la gestion des risques dans le processus de prise de décisions
- Encourager l'utilisation de mélanges en cuve (un article récemment publié dans *Weed Technology* laisse entendre que ce procédé est efficace pour les herbicides)
- Encourager la rotation des modes d'action et la lutte antiparasitaire intégrée, dont la lutte antiparasitaire sans produits chimiques
- Promouvoir la sensibilisation pour les utilisateurs de pesticides
- Le manque de limites maximales de résidus dans les marchés d'exportation limite l'utilisation de solutions de remplacement qui peuvent jouer un rôle dans la gestion des risques

- Considérer la gestion proactive de la résistance comme une justification des exemptions d'urgence.

Sensibilisation

- Faire parvenir l'information à la majorité des utilisateurs de pesticides semble être crucial si l'on veut que plus d'utilisateurs adoptent les pratiques de gestion des risques.
- Mettre l'accent sur la gestion de la résistance dans les programmes standard de formation sur l'utilisation des pesticides.

GD 2 – GTT de L'ALENA : priorités et orientations pour les 2 ou 3 prochaines années

Il s'agissait de faire participer les membres de ce GD à une discussion pour les amener à examiner le contexte actuel et à donner leurs points de vue sur les priorités et les orientations du GTT de l'ALENA pour les 2 ou 3 prochaines années. Le résumé du rapport du GD 2 se trouve ci-dessous.

Déficit technologique et examens conjoints

Étiquettes :

- Repenser et « rafraîchir » le processus d'étiquetage de l'ALENA
- Rester concentrés sur le processus d'étiquetage de l'ALENA
- Prendre des mesures incitatives pour rendre le processus attirant pour les titulaires

Examen des homologations et réévaluation

- Utiliser le processus d'homologation et de réévaluation pour introduire de nouvelles utilisations et uniformiser les limites maximales de résidus
- Être plus efficaces en ce qui concerne les délais de traitement des demandes – Harmonisation entre les catégories d'utilisation
  - Modifications apportées aux formulations
  - Application foliaire au traitement de semences

Communication efficace

- Nécessité de communiquer le caractère scientifique et les avantages des pesticides et susciter la confiance du public
- Communiquer les problèmes que l'on éprouve dans le cadre des examens conjoints et voir comment on peut communiquer ces problèmes aux autres pays qui ne participent pas dans les examens de réglementation
- Aller au-delà des pays signataires de l'ALENA et inclure par exemple les pays d'Amérique latine dans notre processus de renforcement des capacités
- Le GTT devrait promouvoir son expérience auprès de l'Union européenne et donner son avis sur le processus de réglementation de l'Union européenne en ce qui a trait aux produits et aux processus

- Être proactifs dans le processus de l'Union européenne pour nous assurer que les réseaux commerciaux restent ouverts
- Utiliser d'autres ressources telles que le milieu universitaire et la science industrielle pour aider à l'élaboration des processus et des normes scientifiques
- Faire de nouveau participer le Mexique, surtout COFEPRIS, au processus de l'ALENA (c'est-à-dire aux examens conjoints)
- COFEPRIS a la responsabilité d'assister aux réunions